

FRANCE-MONDE

28/06/2016

GRANDE-BRETAGNE

Le Brexit est-il réversible ?



Le Brexit peut-il être annulé par le Parlement, le prochain Premier ministre ou un autre référendum ?

Pour les défenseurs du Brexit, ce serait un déni de démocratie inadmissible, 51,9 % des Britanniques s'étant prononcés pour un divorce avec Bruxelles. Mais pour une partie des partisans d'un maintien dans l'Union européenne, c'est un fantasme qu'ils rêvent de réaliser grâce à un veto du Parlement, un nouveau référendum ou un nouveau gouvernement.

LE GOUVERNEMENT VA-T-IL RENONCER À ACTIVER L'ARTICLE 50 ?

Un diplomate européen de haut rang a fait part dimanche soir de son « *sentiment personnel* » que les Britanniques n'allaient en fait jamais activer le fameux article 50, la clause de retrait de l'Union européenne, ce qui pourrait tuer dans l'œuf toute perspective de Brexit. Il reviendra au nouveau Premier ministre, qui doit être désigné d'ici au 2 septembre, de notifier officiellement l'intention de départ du Royaume-Uni, point de départ de deux ans de négociations. Or, le peu d'enthousiasme apparent des défenseurs du Brexit qui, hormis Nigel Farage, ont eu le triomphe extrêmement modeste depuis vendredi a alimenté la thèse que, dépassés par l'ampleur du séisme, ils cherchaient à se défaire de leurs responsabilités. « *Ce n'est pas exclu si le Royaume s'enfonce dans une crise économique majeure* », estime Anand Menon, professeur en sciences politiques au King's College de Londres. « *Il faudra, quoi qu'il arrive, attendre la désignation d'un nouveau Premier ministre. voire plus longtemps encore si celui-ci décide de*

convoquer de nouvelles élections dans la foulée » .

LE PARLEMENT PEUT-IL BLOQUER LE VOTE ?

Les spécialistes du droit sont formels : le référendum n'a pas besoin être ratifié par le Parlement. Pour autant, plusieurs députés réclament un vote à la Chambre des communes. *« Ce référendum était consultatif et n'engage à rien. Presque 500 députés (sur 650) se sont prononcés en faveur d'un maintien, ils ont le pouvoir d'arrêter cette folie à travers un vote au parlement »,* a souligné le député travailliste David Lammy dans une lettre ouverte. *« Ce n'est pas fini »,* renchérit l'avocat Geoffrey Robertson, affirmant que *« seuls les députés ont le pouvoir de faire et défaire les lois » .*

UN NOUVEAU RÉFÉRENDUM EST-IL POSSIBLE ?

« Cela n'arrivera pas. On ne va pas faire un référendum sur le résultat d'un autre référendum », tranche Tony Travers, professeur à la London School of Economics. *« Mais la donne pourrait changer si le prochain gouvernement, favorable au Brexit, s'effondrait et si on avait de nouvelles élections »,* prévient le professeur Neil Walker. *« Si, ensuite, la nouvelle chambre élue était majoritairement pour l'Union européenne, elle aurait le mandat clair de mettre fin à la procédure de divorce. »*

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)